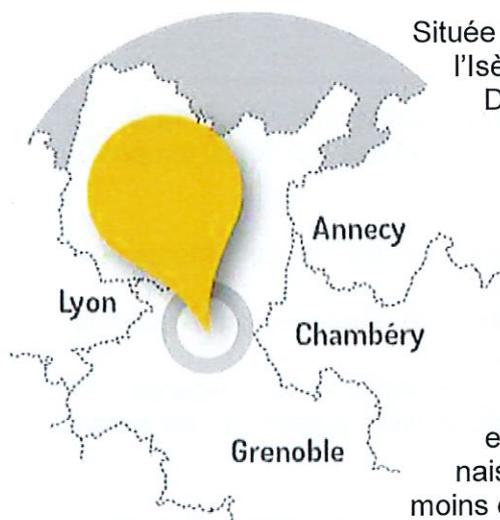


PROJET PEDAGOGIQUE LES TITOUS 2023

PROJET SOCIAL ET DEVELOPPEMENT DURABLE

I / Le contexte local de la crèche :



Située en Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le Département de l'Isère, la communauté de communes des Balcons du Dauphiné bénéficie d'un emplacement géographique privilégié au carrefour des grandes métropoles.

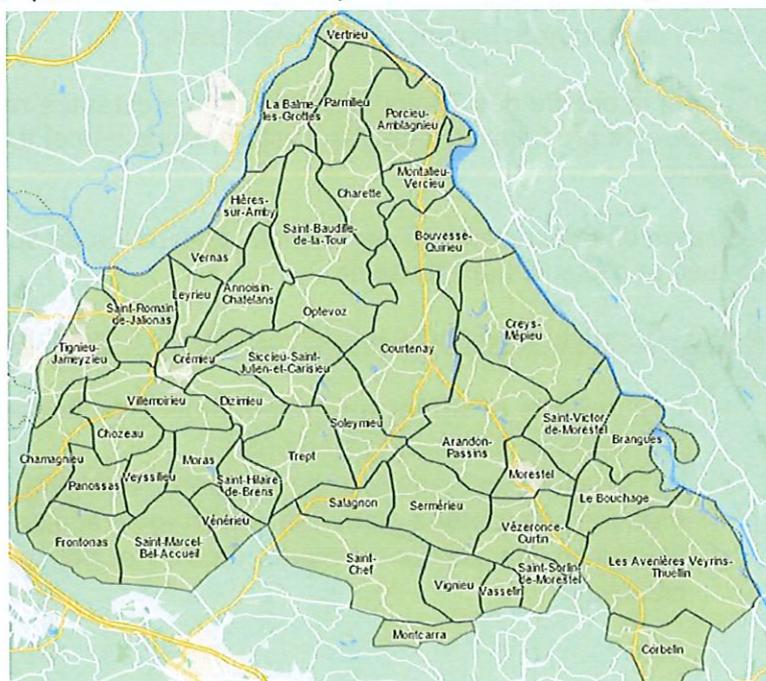
Créée le 1^{er} janvier 2017 suite à la fusion des communautés de communes de l'Isle Crémieu, des Balmes Dauphinoises et du Pays des Couleurs, elle compte 47 communes et plus de 76 630 habitants (données 2021).

Parmi eux, le territoire accueille 13 483 familles avec enfants, soit 43% des ménages ; il compte près de 800 naissances en 2019 (INSEE), et environ 2000 enfants de moins de 3 ans en 2020.

Aussi, les 40-55 ans représentent une part importante de la population. Cela caractérise le territoire par la présence de famille avec des jeunes enfants.

Enfin, la part des familles monoparentales a tendance à augmenter de façon générale et en particulier sur plusieurs secteurs (ex : les Avenières Veyrins-Thuellin, Morestel, Leyrieu, etc.).

Globalement, le territoire des Balcons est un territoire en mouvement positif : les résidences principales évoluent bien plus que le niveau national, la taille des ménages diminue moins vite, la dynamique des nouveaux arrivants est très supérieure au niveau national. Cependant, des données locales pondèrent cette tendance, qui s'inverse dans quelques communes (ex : Crémieu, Chozeau).



La communauté de communes est compétente en matière de

PROJET D'ETABLISSEMENT LES TITOUS

petite enfance pour l'ensemble des communes du territoire depuis janvier 2019.

Elle dispose de solutions d'accueil des jeunes enfants individuel et collectif :

- 9 crèches, 1 micro-crèche, 1 halte-garderie itinérante
- 3 relais petite enfance

Au total, l'accueil collectif public représente un volume de 255 places, et l'accueil individuel est assuré par plus de 520 assistants maternels, soit environ 1400 places.

Cela représente un taux de couverture de 69.9% (2020), soit conforme au taux départemental (70.7%), et supérieur au taux national (59.8%).

II / le développement durable

La politique petite enfance-enfance se veut ambitieuse et innovante pour les enfants du territoire et intègre un accompagnement des familles pour concilier les différents temps du quotidien.

Elle se décline en 3 axes répondant aux objectifs dont celui-ci : permettre aux enfants et à leur famille de découvrir leur territoire :

- Protéger la nature et l'environnement en (re)découvrant son territoire, protégeant la nature, développant une culture scientifique écoresponsable ;
- Contribuer aux citoyens de demain en développant des actions de solidarité, de citoyenneté, en étant acteur de ses loisirs et en développant le vivre ensemble, les temps avec les familles, l'intergénérationnel.

Aussi, le développement durable se veut être le fil conducteur de nos actions et projets, depuis l'achat des petites fournitures, en passant par la sensibilisation des enfants et leurs familles à la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité, jusqu'à l'entretien et la rénovation du bâtiment écoresponsable et durable.

D'ailleurs à ce titre, nous fabriquons et utilisons désormais des produits « doux » au quotidien pour l'entretien de la structure afin de réduire l'impact environnemental et préserver la santé des usagers (savon noir, vinaigre blanc ...).

En outre, la crèche des Titous fait appel à un prestataire repas qui propose dans ses menus une partie de produits issus de l'agriculture biologique et travaille à la disparition des déchets plastique.

Réduction des déchets avec par exemple l'utilisation de sur chaussures lavables et réflexion sur l'usage d'essuie main lavables.

De plus, la structure souhaite éveiller les enfants à la nature et les sensibiliser au respect de celle-ci :

- **Les enfants profitent quotidiennement de la cour de la crèche**, aménagée d'un sol souple et d'une partie herbeuse.
- La structure est équipée de 4 carrés potagers, qui permettent aux enfants de pratiquer de **petites activités jardinage** : semer, arroser régulièrement, observer l'évolution des plantes et même récolter et déguster (tomates cerises, radis, laitue, ciboulette)

- L'implantation de la structure permet également aux enfants de sortir facilement faire des **balades en forêt, sorties riches de découverte et d'observation** : végétaux, traces d'animaux, insectes etc.

PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Le Multi accueil des « Titous » est une structure de 35 places qui accueille toutes les familles de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné qui en font la demande.

Il est situé : 101 Rue Jean Baptiste Corot
38510 MORESTEL
Pour nous joindre : Tel : 04 74 80 06 41 / 06 49 77 86 19
Courriel : lestitous@balconsdudauphine.fr

L'accueil des enfants se déroule en 2 « sections », une pour les tout-petits et une pour les moyens et les grands, dans la salle de vie principale. Juste une barrière sépare les 2 groupes pour protéger les tout-petits à certains moments de la journée.

Les locaux sont dotés de :

- Un **vestiaire** dans lequel vous déposez les affaires de votre enfant
- Un **couloir** desservant la salle à manger, les dortoirs et les pièces de service
- Une **salle de bain** comportant trois tables de change, un double coin wc (équipé de six toilettes enfants) et une fontaine (pour le lavage des mains)
- Une **grande salle de vie** organisée en 5 espaces de jeux distincts
- Une **salle d'activité** réservée à la motricité fine et comportant un point d'eau pour les activités salissantes
- Une **salle d'activité** transformée en bibliothèque qui peut aussi servir pour des projets ponctuels (jeux de construction, piscine à balles, musique...)
- Une **salle à manger** pour la section des moyens et des grands, les tout-petits prennent leur repas dans le coin bébé.
- Trois **dortoirs**
- Un **jardin**
- Le **bureau** de la directrice à l'étage
- Une **salle du personnel** à l'étage
- Une **lingerie**

La structure bénéficie d'une situation privilégiée puisqu'elle est construite dans le cadre verdoyant du parc Jean Baptiste Corot au cœur de la commune de Morestel et à proximité du centre ville. Son accessibilité est favorisée par la possibilité d'utiliser le dépôt minute du centre social, protégeant ainsi les enfants de tout risque d'accident dû à la circulation automobile.

L'INSCRIPTION

La crèche est ouverte à toutes les familles désirant que leur enfant soit accueilli de façon **régulière** ou **occasionnelle**.

- L'accueil est appelé **régulier** lorsque les besoins sont connus à l'avance et sont récurrents. Il fait l'objet d'une réservation annuelle validée par un contrat qui peut être mensualisé ou non mensualisé sur lequel figurent les jours et horaires d'accueil prévus.
- Les demandes d'accueil **occasionnel** (accueil ponctuel et non récurrent) sont validées directement par la directrice de la structure et ne passent pas par la commission.
- Les familles habitant en dehors du territoire de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné peuvent postuler pour un accueil au sein de la crèche. Cependant, la priorité sera donnée aux résidents du territoire.

❖ *La marche à suivre*

- Les parents désireux de solliciter un accueil régulier en crèche pour leur enfant doivent contacter le Relais Petite Enfance (RPE) de leur secteur. Celui-ci est chargé de les renseigner, de les guider et de leur fournir le cas échéant le dossier à rendre pour la commission crèche. Les animatrices veillent à orienter au mieux les parents vers un accueil qui sera le plus adapté à leurs besoins et leur présentent toutes les possibilités d'accueil du territoire (Maison d'Assistants Maternels, assistants maternels, Bébébus, crèches privées ...)
- Le dossier complet est renvoyé par mail à : commissioncreche@balconsdudauphine.fr
- La commission se réunit et statue sur toutes les demandes et attribue les places selon des critères établis par la communauté de communes.
- Les parents sont avisés par courrier de la décision de la commission concernant leur demande.
- En cas de désistement la communauté de communes contactera les familles dont la demande a été refusée.

❖ *La commission d'attribution des places*

Chaque année, deux commissions ont lieu :

- L'une courant mars pour les accueils à partir de septembre
- Et une seconde courant octobre pour les accueils à partir de janvier

Les critères pris en compte : situation professionnelle / ressources / situation personnelle et particulière

- Les dossiers sont étudiés et cotés sur la base de trois grands critères (situation familiale, professionnelle et économique).
- Les enfants sont répartis en trois groupes d'âge : bébés (moins d'un an), moyens (entre 1 et 2 ans) et grands (plus de 2 ans).

PROJET D'ETABLISSEMENT LES TITOUS

- Les demandes sont anonymisées pour le passage en commission. L'attribution des places tient compte de la cotation de chaque dossier, mais également des situations particulières, et reste fonction du nombre de places disponibles par tranche d'âges dans chaque structure. A l'issue de la commission, une liste d'attente est établie pour les familles non retenues. Celles-ci peuvent être sollicitées en fonction d'éventuels désistements, et selon l'ordre de la liste.
- Les dossiers des résidents hors de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné sont examinés en dernier. Si des places restent disponibles, il leur sera proposé une place suivant les mêmes conditions.

LA VIE QUOTIDIENNE CHEZ LES TITOUS

❖ *La période d'adaptation*

Une période d'adaptation est nécessaire et indispensable lors de l'arrivée d'un nouvel enfant au sein de l'équipement.

Elle permet l'accueil de l'enfant avec sa famille pour faire connaissance avec la structure, le personnel et les autres enfants.

Lors de celle-ci, l'équipe peut expliquer le déroulement d'une journée sur le multi accueil tout en questionnant le parent accompagnateur sur le rythme de vie et les habitudes de son enfant (alimentation, sommeil, utilisation du doudou, ses jeux préférés, sa façon de s'exprimer...).

Elle permet à l'enfant de prendre contact en douceur avec son environnement, les professionnelles qui vont s'occuper de lui, les autres enfants et les règles de vies inhérentes à la structure.

Elle est généralement organisée sur 5 ou 6 séances, avec la même professionnelle :

1. L'enfant et l'un de ses parents, ou les 2 parents, sont présents durant 1h. Ils participent aux activités en cours dans la salle de vie ou le jardin. C'est un moment d'échanges important
2. L'enfant vient seul 1/2h ou 1h selon comment se passe la séance
3. L'enfant vient seul 1h
4. L'enfant vient seul 2h
5. L'enfant vient seul 3h avec un repas
6. L'enfant vient seul 4-5h avec un repas et une sieste

L'évolution vers le temps désiré par la famille se fait progressivement en fonction de la date d'entrée prévue mais aussi en fonction de la façon de réagir de l'enfant. Nous pouvons ainsi proposer d'étaler cette période sur 2 semaines pour un enfant en plein stade d'angoisse de séparation par exemple.

❖ *La vie quotidienne*

Nous encourageons l'enfant à être **autonome** durant chaque moment de la journée. S'il n'en est pas encore capable lors d'une activité (le repas, s'habiller et se déshabiller, peindre, faire un encastrement...), nous l'accompagnons et le rassurons jusqu'à ce qu'il en soit progressivement capable.

Ainsi, l'utilisation du doudou dépend de la capacité de l'enfant à faire seul.

- Accueil et départ

Ils se font de façon **individualisée** pour chaque enfant. Les membres de l'équipe encadrant le groupe d'enfants effectuent cette tâche selon un roulement préétabli qui permet une certaine continuité sur la semaine.

Il ne faut pas hésiter à nous confier les éléments qui nous permettront de nous occuper de vos enfants au plus près de leur besoins (par exemple, un coucher tardif

ou perturbé, un événement accidentel ou familial important qui pourrait expliquer un besoin d'être rassuré plus important que les autres jours...). Si vous le souhaitez, vous pouvez aussi demander aux professionnelles un petit temps d'échange hors de la présence des enfants.

- L'objet transitionnel (« doudou »)

Dans notre structure, le doudou est utilisé comme moyen de transition au moment de la **séparation** et de l'**adaptation** pour faire le lien avec la maison.

Un casier à doudou est mis à disposition dans la salle de vie pour permettre aux enfants qui en expriment le besoin de l'avoir toujours en visuel et à proximité, ils peuvent le récupérer à leur convenance. Nous les encourageons à le déposer pour participer aux activités. Si l'enfant n'en a pas besoin au quotidien, le doudou est laissé dans le casier ou le sac de l'enfant, il sera récupéré uniquement pour le moment de la sieste ou en cas de gros chagrin.

Après la sieste, nous proposons à l'enfant de ranger son doudou dans son casier. Nous le félicitons s'il y arrive.

- Le sommeil

- Nous disposons de 3 dortoirs contenant chacun de sept à quatorze couchages : 2 plus précisément pour les moyens et les grands mais contenant 1 ou 2 lits bébés hauts et un spécialement pour les bébés.
- Les bébés sont couchés strictement selon leur rythme et besoin individuel.
- Les moyens qui auraient encore besoin de dormir le matin ont un lit barreau pour assurer leur sécurité durant leur sommeil.
- Les plus grands se voient attribuer un lit bas ou une couchette selon leur autonomie à s'installer et/ou leur besoin d'être contenu durant leur sommeil
- Les moyens et les grands partent aux dortoirs dès la fin du repas entre 12h et 12h30, un temps calme est proposé avec des livres pour faciliter l'apaisement.

Pour favoriser les repères des enfants, nécessaires à un endormissement serein, les lits dans les dortoirs sont installés à une place fixe. Chaque enfant a son lit.

Les enfants sont couchés en lien avec les indications données par les parents dans le respect des contraintes liés à un accueil en collectivité.

Le **levé est échelonné** en fonction du réveil des enfants.

Nous ne réveillons pas les enfants (sauf exception, rdv, cas particulier ...).

- L'alimentation

Les repas à disposition des enfants sont fournis par la crèche (à l'exception du lait maternel ou maternisé fourni par les parents) et livrés en liaison froide par une cuisine centrale. Ils respectent un calendrier d'introduction réfléchi en lien avec les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé et proposé par une diététicienne qui élabore les menus au sein de la société.

Ainsi cinq groupes sont déterminés en fonction des introductions alimentaires progressives :

1. Les nourrissons : enfants exclusivement nourris avec du lait maternel ou maternisé.

Le lait est fourni par les parents, ainsi que l'eau en bouteille si nécessaire.

Pour le lait maternel, le recueil, le stockage et le transport doit répondre à des règles d'hygiène très strictes présentées aux parents lors de l'entrée de l'enfant.

2. Les bébés : enfants qui commencent à manger des légumes et des fruits cuits en purée très lisse.

Le repas comporte une purée de légumes sans féculents et une compote que nous proposons l'un derrière l'autre.

Le goûter comporte un laitage ou un biberon de lait et une compote.

Nous respectons les introductions effectuées à la maison, il est donc important de nous signaler régulièrement tout changement afin que nous puissions nous adapter aux habitudes de votre enfant. Mais il est aussi important de proposer à la maison tout ce que l'enfant va pouvoir découvrir à la crèche.

3. Les petits : enfants qui mangent des purées plus ou moins granuleuses et éventuellement qui ont goûté la pomme de terre.

Le repas se compose d'une purée de légumes avec ou sans pomme de terre, d'une protéine (viande, poisson, œuf...), d'un laitage et d'une compote.

Le goûter comporte un laitage et une compote.

Les enfants sont invités à passer à table dès qu'ils ont la capacité de se tenir assis sur une chaise et/ou commencent à se saisir d'une cuillère.

4. Les moyens : enfants qui découvrent les petits morceaux

Le repas comporte une entrée, une protéine, une purée de légumes, un féculent, un produit laitier et un dessert.

Le goûter comporte généralement un laitage, un fruit et un produit céréalier.

Une plus grande diversité d'aliment est proposée au fur et à mesure de l'année.

Le groupe des moyens est constitué des enfants qui démarrent dans l'autonomie pour se nourrir. Service à 11h15.

5. Les grands : enfants autonomes dans la tenue de la cuillère et du verre et capables de se tenir à table dans le respect des autres enfants.

Le repas comporte une entrée, une protéine, un légume, un féculent, un produit laitier et un dessert (fruit ou gâteau).

Plusieurs départs en salle à manger s'échelonnent toutes les 5 min environ à partir de 11h20 pour favoriser une installation dans le calme.

Nous invitons les familles à nous signaler tout régime alimentaire particulier. Des repas sans porc ou sans viande peuvent être commandés.

En cas d'intolérance alimentaire avérée, un Protocole d'Accueil Individualisé peut être mis en place.

Les enfants sont invités à goûter chaque plat sans y être obligés. Grâce à l'utilisation de plateaux compartimentés, ils peuvent goûter et manger à leur rythme, dans l'ordre qu'ils souhaitent.

A la fin des repas, les enfants sont invités à se débarbouiller le visage et les mains avec un gant mouillé.

PROJET D'ETABLISSEMENT LES TITOUS

A l'occasion de l'anniversaire de votre enfant, si vous le souhaitez, vous pouvez apporter un gâteau pour le partager avec les copains et copines des Titous.

- La propreté et l'hygiène

Nous vous proposons de débiter l'apprentissage de la propreté sur l'équipement une fois qu'il est bien installé à la maison. En effet, l'enfant doit déjà avoir acquis une certaine assurance dans le milieu familial avant de pouvoir faire preuve d'autonomie dans un milieu extérieur.

Un passage régulier aux toilettes est proposé aux enfants dans la journée, toutefois, les enfants ont accès aux toilettes à la demande. Au début, nous pouvons solliciter votre enfant de façon régulière et individuelle si vous pensez qu'il en a besoin.

Le choix entre le pot et les wc reste possible. Merci de faciliter durant cette période l'autonomie de votre enfant en lui mettant une tenue qui lui permette de se déshabiller et se rhabiller seul (ex : jogging, pantalon à élastique...éviter les body, salopettes et collants avec jupe).

Pour le confort de l'enfant et dans la mesure où un « accident » reste toujours possible, nous vous demandons de fournir du linge de rechange en quantité suffisante (comprenant culottes et chaussettes).

- Les activités d'éveil

Une réflexion autour de l'aménagement de l'espace et des règles à faire respecter dans les différents espaces de jeux a été menée par l'équipe afin de favoriser l'éveil de chacun dans le respect des autres enfants.

Elle nous a amenées à diviser la salle de vie en 5 coins d'activité distinct afin que chaque enfant puisse trouver un espace adapté et intéressant pour ses expérimentations :

Ainsi, les activités « libres » peuvent se dérouler dans :

- ★ Un espace bébé un peu protecteur avec ses petites barrières
- ★ Un espace motricité spacieux dans lequel nous renouvelons le matériel proposé régulièrement
- ★ Un espace de jeux symboliques où l'on peut imiter et reproduire ce qui est observé à la maison (dînette, poupée, déguisement, établi...)
- ★ Un espace d'activités sur table qui permet de faire des activités calmes (dessin, encastrement, puzzle, perles...)
- ★ Un espace de jeux de construction et gros jouets qui reste accessible à tous les enfants, quel que soit leur âge et permet une exploration variée autour de jeux très divers.

Pour les activités dites « dirigées » par l'adulte car nécessitant de respecter une consigne de jeu ou de réalisation, elles ont généralement lieu dans les ateliers. Cela concerne :

- ★ Les activités manuelles (motricité fine : peinture, collage, découpage, transvasement de petits éléments ...)
- ★ La découverte et la manipulation des livres, en lien avec la bibliothèque de Morestel et à l'initiative du projet « P'tit qui lit »

PROJET D'ETABLISSEMENT LES TIJOUIS

- ★ Les découvertes diverses qui ne peuvent se faire qu'en petit groupe et nécessitent une attention soutenue de la part de l'enfant (jeux tactiles et sonores, découvertes d'éléments naturels et olfactifs ...)

Les enfants n'ont aucune obligation d'y participer, nous comptons sur leur curiosité naturelle. Par contre, les professionnelles sollicitent et incitent individuellement l'enfant si elles repèrent que l'enfant n'en fait jamais la demande.

L'OUVERTURE SUR LE MONDE EXTERIEUR

Si l'enfant est accueilli dans un cadre collectif visant à développer ses aptitudes et sa sociabilité au sein d'un groupe d'enfants, nous lui proposons aussi d'explorer du monde extérieur en développant des projets en partenariat avec des organismes extérieurs comme :

- La médiathèque pour **les séances de lecture du « Ptit qui lit »**
- L'école maternelle publique de Morestel pour la « **Journée découverte école** »
- Le centre social, le Relais des Assistantes Maternelles et Toboggan pour la « **Fête des tout petits** »
- La mairie et les écoles primaires de la commune pour la « **Journée avec le CME** »

D'autres projets peuvent se mettre en place ponctuellement ou de façon durable en fonction des besoins et opportunités.

UNE JOURNEE AU « MULTI ACCUEIL DES TITOUS »

La journée type s'adapte en fonction de l'âge de l'enfant, de son temps d'accueil, de ses besoins, de la gestion du groupe d'enfants présents...

- **De 8h à 9h30 :** **Accueil** individualisé des enfants et leurs parents dans la salle de vie, jeux libres.
- **Vers 9h30 :** **Regroupement dans la salle « bibliothèque »** pour tous les enfants qui le souhaitent pour un temps de chanson et de comptines
- **Vers 10h :** **Activités dirigées** (utilisation des ateliers pour les activités manuelles de type collage, découpage, peinture, puzzle, encastrements, lecture...et des divers espaces de la salle de vie pour les activités motrices, de construction, de jeux d'imitation ...)
Et/ou sortie dans l'espace extérieur (jeux moteurs et de coopération)
- **A partir de 10h45 :** **Changes en fonction des besoins**, passage aux toilettes.
- **A 11h :** **Accueil** des parents pour les enfants qui partent / transmissions
Accueil des enfants qui arrivent / transmissions
- **De 11h15 à 12h30 :** **Temps du repas** (passage aux toilettes selon les envies, lavage des mains)
Les enfants sont regroupés par table en fonction de l'âge et du besoin des enfants et partent à la salle à manger à 5 min d'intervalle afin de permettre une installation et un repas dans le calme pour tous
- **De 12h – 12h30 :** **Temps du repos** (passage aux toilettes et change si nécessaire)
Intégration des enfants qui arrivent pour l'après-midi à 12h30 soit à la sieste soit sur les activités de jeu libre.
Activités libres ou dirigées pour ceux qui se lèvent de la sieste en fonction des possibilités dégagées par la gestion du groupe d'enfants éveillés.
- **A 12h30 :** **Accueil** des parents pour les enfants qui partent / transmissions
Accueil des enfants qui arrivent / transmissions
- **Dès leur réveil :** **Levés progressifs** des enfants, changes / passage aux toilettes
- **De 15h à 16h :** **Temps du goûter** en fonction du réveil des enfants
- **De 16h à 18h :** **Temps des départs** ou **Activités libres / dirigées** ou **sortie dans l'espace extérieur**

Départs échelonnés des enfants avec transmissions individualisées aux parents.
De nouvelles activités de fin d'après midi sont proposées aux enfants présents : motricité, encastrements et puzzles, musique, jeux de constructions, activités manuelles et/ou d'éveil sensoriel, sortie dans le jardin lorsque le temps le permet....

PROJET D'ETABLISSEMENT LES TITOUS

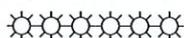
d'hygiène, participe au repas puis procède au rangement, à l'entretien et au nettoyage du matériel.

Elle assure l'hygiène et l'entretien des espaces de vie et la désinfection du matériel

Elle participe à l'élaboration et à la mise en œuvre le projet d'établissement et du projet pédagogique de l'établissement

Les stagiaires

L'équipe accueille et encadre régulièrement des stagiaires issus de différentes formations qui vont du stage de découverte des troisièmes à des stages de professionnalisation autour des métiers de la petite enfance.



Le projet pédagogique est conçu et réfléchi lors des réunions d'information et de travail du soir auxquelles participent tous les membres de l'équipe. Il est par conséquent validé par l'équipe qui peut être amenée à le modifier en fonction des évolutions éducatives qu'elle souhaite y apporter.

Chaque professionnel s'engage à le mettre en application au quotidien et à tendre au maximum au respect des valeurs qu'il porte. Les stagiaires accueillies sont tenues de s'y conformer.

La Directrice veille à la mise en œuvre de ce projet et à son respect au quotidien.

C'est un support indispensable au travail pédagogique réalisé au sein de l'établissement, chacun peut s'y référer en cas de besoin.

C'est un outil professionnel qui est consultable sur place par tout usager du Multi-accueil.

La vice-présidente
Nora Chebbi



LE PERSONNEL DE LA CRECHE ET, SES MISSIONS

La Directrice, Infirmière Puéricultrice

Elle assure le bon fonctionnement de l'équipement tant au niveau de la partie administrative, de la gestion de l'équipe pluri professionnelle, que des projets développés en vue de l'éveil des enfants accueillis.

Elle est garante du projet social et du projet éducatif mis en place.

C'est un interlocuteur privilégié pour les familles et les différents partenaires. Elle conçoit et coordonne diverses actions en vue de promouvoir la santé et le développement des jeunes enfants.

Elle a un rôle de veille éducative et de prévention sanitaire et sociale.

L'Educatrice de Jeunes Enfants

Elle est chargée de l'élaboration et du suivi du projet pédagogique développé sur la crèche en lien avec la Directrice et l'équipe pluri professionnelle.

Elle accompagne l'enfant en lui proposant des activités d'éveil variées en petit groupe afin de favoriser l'autonomie, la socialisation et l'éveil de leurs capacités créatives, motrices et intellectuelles. Elle a un rôle de veille éducative avec les familles. Elle assure la continuité de Direction en cas d'absence de la directrice, ainsi que l'encadrement administratif des stagiaires.

Les auxiliaires de puériculture

Elles veillent au bien être de l'enfant au quotidien dans le respect du projet éducatif et pédagogique développé sur l'équipement.

Elles assurent l'accueil et les soins d'hygiène corporelle, veillent au bon respect du rythme de l'enfant, proposent des activités de découverte motrice et manuelle adaptées à leur âge et leurs capacités. Elles assurent aussi les transmissions avec les familles.

Elles participent à l'élaboration et à la réalisation des projets menés sur la structure.

Elles jouent un rôle dans l'entretien des locaux, le lavage et la désinfection du matériel éducatif.

Les Agents d'animation (CAP petite Enfance, BEP Sanitaires et Social, Bac Pro...)

Elles contribuent à l'accueil et à l'éveil des enfants en participant à l'ensemble des temps de vie organisés sur la crèche : sieste, prise des repas, soins d'hygiène corporelle, aide à l'acquisition de l'autonomie, animations de temps de jeux et d'activités. Elles participent aux transmissions auprès des parents.

Elle participe à l'élaboration et à la mise en œuvre le projet d'établissement et du projet pédagogique de l'établissement

Elles assurent l'entretien courant de l'équipement, l'hygiène des locaux, le lavage et la désinfection du matériel éducatif.

L'agent technique polyvalent

Elle est chargée de la préparation des repas : contrôle la livraison et procède au réchauffage des plats selon les normes en vigueur, met en place le matériel nécessaire au temps du repas, assure le service dans le respect des règles